CONSULTATION DES MEMBRES - 1ER JUILLET – 1ER décembre 2013
DOCUMENT RÉCAPITULATIF

**Projet de NIMP sur le *Déplacement de milieux de culture en association avec des végétaux destinés à la plantation dans le commerce international* (2005-004)**

À sa réunion de novembre 2004[[1]](#footnote-1), le Comité des normes a recommandé d'ajouter le thème *Terre et milieux de culture* (2005-004) à la liste de thèmes pour les normes de la CIPV, ce qui a été fait par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP), à sa septième session, en 2005[[2]](#footnote-2).

En mai 2007, le Comité des normes a approuvé[[3]](#footnote-3) la spécification 43: Déplacement de terre et milieux de culture en association avec des végétaux faisant l’objet d’un commerce international[[4]](#footnote-4).

À sa réunion de juin 2010[[5]](#footnote-5), un groupe de travail d'experts a rédigé le texte et recommandé au Comité des normes le projet de Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sur le *Déplacement de milieux de culture en association avec des végétaux destinés à la plantation dans le commerce international* (2005-004). À sa réunion de mai 2011[[6]](#footnote-6), le Comité des normes a examiné le projet de NIMP mais a décidé de ne débattre que des observations générales et de renvoyer le projet au responsable pour que ce dernier l'examine en concertation avec un petit groupe de membres du Comité des normes. Le Comité des normes a donné des indications pour le remaniement de la norme et invité ses membres à transmettre des observations écrites au responsable.

Le responsable a révisé le projet de NIMP en concertation avec le petit groupe de membres du Comité des normes puis l'a transmis au Secrétariat, en vue de sa présentation au Comité des normes, à sa réunion de mai 2013. Le Groupe technique sur le Glossaire avait également examiné le projet de NIMP, à sa réunion de février 2013, et formulé quelques propositions[[7]](#footnote-7). À sa réunion de mai 2013, le Comité des normes a examiné et révisé le projet de NIMP *Déplacement de milieux de culture en association avec des végétaux destinés à la plantation dans le commerce international* (2005-004) et approuvé sa communication aux membres pour consultation*.* Le rapport de la réunion du Comité des normes de mai 2013[[8]](#footnote-8) donne des informations plus détaillées sur les débats.

La durée de la consultation des membres de 2013 pour les projets de NIMP est de 150 jours (du 1er juillet au 1er décembre 2013). Les membres de la CIPV[[9]](#footnote-9) sont invités à examiner ce projet de NIMP et à faire part de leurs observations par l’intermédiaire de leur point de contact de la CIPV, au moyen du Système de communication en ligne des observations de la CIPV[[10]](#footnote-10). Pour toute demande d'assistance à ce sujet, prière d'envoyer un courrier électronique à l'équipe chargée du Système, à l'adresse suivante: IPPC-OCS@fao.org.

1. Section 8 du rapport de la réunion du Comité des normes de novembre 2004: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee> [↑](#footnote-ref-1)
2. Appendice 13 du rapport de la septième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (2005): <https://www.ippc.int/index.php?id=13330> [↑](#footnote-ref-2)
3. Section 9.1 du rapport de la réunion du Comité des normes de mai 2007: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee> [↑](#footnote-ref-3)
4. Spécification 43: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/approved-specifications-draft-ispms-under-development> [↑](#footnote-ref-4)
5. Rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts sur les milieux de croissance de juin 2010: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/expert-working-groups> [↑](#footnote-ref-5)
6. Section 5.8 du rapport de la réunion du Comité des normes de mai 2011: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee> [↑](#footnote-ref-6)
7. Section 5.3.4 du rapport de la réunion du Groupe technique sur le Glossaire de février 2013:  [https://www.ippc.int/fr/node/486](%20https%3A//www.ippc.int/fr/node/486) [↑](#footnote-ref-7)
8. Section 5.3 du rapport de la réunion du Comité des normes de mai 2013: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee> [↑](#footnote-ref-8)
9. Par définition, les membres de la CIPV sont les parties contractantes, les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les organisations internationales pertinentes. [↑](#footnote-ref-9)
10. Système de communication en ligne des observations de la CIPV: <http://ocs.ippc.int/index.html> [↑](#footnote-ref-10)